

Nations Unies

Assemblée  générale
CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
39e séance
tenue le
mercredi 12 novembre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 39e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) PREMIÈRE DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.39
17 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

97-82755 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/52/92, A/52/112, A/52/139, A/52/153-S/1997/384, A/52/163, A/52/217-S/1997/507, A/52/284, A/52/318, A/52/432, A/52/447-S/1997/775, A/52/460 et A/52/514-S/1997/815)

f) PREMIÈRE DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite) (A/52/413, A/52/57 3 et E/CN.5/1997/8 (Partie II))

1. M. TALBOT (Guyana) s'associe à la déclaration faite à ce sujet par la délégation de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il s'associe également à l'observation qui figure dans le rapport de 1997 sur le développement humain, établi par le PNUD, à savoir que plus qu'un impératif moral, l'élimination de la pauvreté est une possibilité concrète puisque les ressources et les connaissances techniques nécessaires existent pour créer en moins d'une génération un monde exempt de pauvreté. La Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté offre un objectif dans le temps, adéquat pour réaliser des progrès modérés en direction de cette élimination, mais il faudra adopter une attitude plus décidée pour en réaliser d'importants. On pourrait peut-être convenir de réduire au moins de moitié d'ici l'an 2015 le nombre des êtres humains qui vivent en état de pauvreté absolue et déployer les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif.

2. Même si l'élimination de la pauvreté est avant tout la responsabilité des gouvernements nationaux, il s'agit d'une entreprise à plusieurs facettes qui exige l'adoption à l'échelle nationale et internationale de mesures complémentaires entre elles avec la participation de toutes les couches de la société, à partir d'une compréhension adéquate du contexte particulier de chaque pays. La croissance économique soutenue et la création d'emplois resteront des composantes fondamentales de toute stratégie à cet effet. Le Guyana a entrepris une campagne de réduction du nombre de ses habitants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté et s'est fixé pour cela des objectifs sans équivoque. À titre de contribution à cette opération, le Gouvernement du Guyana et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont publié récemment un premier rapport sur le développement humain en Guyana, qui contient une évaluation du degré de pauvreté dans le pays. La stratégie nationale du développement sera le cadre dans lequel mener à son terme un plan d'action en vue de l'allègement de la pauvreté. Malheureusement, les efforts du Guyana ont été compromis par un lourd endettement et par les retombées négatives de la restructuration, plus particulièrement sur les infrastructures sociales. Malgré ces limitations, le gouvernement a donné la preuve de sa décision d'éliminer la pauvreté en augmentant les affectations de crédits au secteur social, plus spécialement pour les prestations de santé et d'éducation, sans compromettre son adhésion à la stabilisation de l'économie et à la réforme des structures.

3. Il faut répéter que les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté doivent être complétés par un environnement international propice. Même si on n'a pas encore évalué pleinement les effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux sur la pauvreté, certains éléments portent à penser que ces effets seront négatifs. De plus, la modicité persistante des ressources nationales fait apparaître la nécessité de mobiliser davantage de ressources sur le plan international comme sur le plan national.

/...

Il faudra que soient respectés les engagements contractés en matière d'aide officielle au développement, et appliqués rapidement et avec souplesse les accords conclus en vue de l'allégement de la dette, y compris l'initiative pour la réduction de la pauvreté des pays pauvres les plus endettés. Le soutien constant des institutions des Nations Unies et de la communauté internationale est indispensable aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et à ceux dont les revenus sont faibles, pour leur permettre, comme ils s'y emploient, d'apporter à leur population des avantages socio-économiques grâce à leurs plans et à leurs stratégies.

4. M. CARNEY (Observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte) rappelle que son Ordre, fondé il y a près de 900 ans, est la plus ancienne institution créée dans le monde dans le dessein d'aider les pauvres. L'article 2 de la Charte de l'Ordre prescrit que celui-ci accomplisse une oeuvre de charité, en apportant en particulier une aide aux malades, aux émigrants, aux réfugiés et aux exilés, aux enfants abandonnés et aux indigents. L'Ordre, qui regroupe quelque 11 000 membres dans 40 pays et quelque 70 000 bénévoles à temps complet, et qui a des représentants diplomatiques au niveau des ambassades dans 76 États, prête assistance à environ une centaine de pays. À cet effet, il est particulièrement sensible aux efforts menés à l'échelle internationale pour éliminer la pauvreté et il contribue aux actions menées par les Nations Unies dans ce sens. Il est inconcevable qu'à la fin du XXe siècle de nombreux êtres humains vivent dans une situation qui ne leur permet pas de conserver un minimum de dignité, alors même que l'humanité dispose des moyens financiers et de l'organisation nécessaires pour résoudre ce grave problème. L'Ordre souverain et militaire de Malte exprime sa volonté de coopérer avec les institutions internationales et les pays eux-mêmes dans ce domaine et de coordonner certaines de ses activités d'aide aux pauvres avec celles des Nations Unies.

5. S. Em. L'ARCHEVÊQUE R. MARTINO (Observateur du Saint-Siège) juge honteuse la persistance de l'extrême pauvreté dans le monde moderne. Comme l'a déclaré S. S. le pape Jean-Paul II au Sommet mondial de l'alimentation, en novembre 1996, les contrastes entre la richesse et la pauvreté sont intolérables pour l'humanité. L'Observateur du Saint-Siège a rappelé devant l'Organisation des Nations Unies que la vision du développement devait se focaliser sur la personne humaine. Au Sommet mondial sur le développement social, il a été prêté spécialement attention à la question de l'élimination de la pauvreté et conclu des engagements à l'effet de mettre en place des politiques et des stratégies de nature à affronter le problème de l'extrême pauvreté en tant qu'impératif moral, social, politique et économique de l'humanité.

6. Dans la perspective d'un développement focalisé sur la personne humaine, il n'est pas possible de distinguer entre le développement économique, le développement de l'être humain et le progrès social, ou encore la protection de l'environnement. Le développement durable doit se fonder sur une vision de l'économie qui prête attention aux besoins de tous, et l'élimination de la pauvreté doit faire partie intégrante de toutes les théories économiques. Les politiques soutenables à long terme en matière d'élimination de la pauvreté doivent comporter plusieurs dimensions, être articulées les unes avec les autres et viser à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de tous. Comme on l'a relevé dans la Déclaration de Copenhague, même si la responsabilité principale dans ce domaine appartient aux gouvernements des nations, l'objectif

recherché ne peut être atteint de façon satisfaisante sans la volonté et les efforts collectifs de la communauté internationale.

7. Cela dit, la façon de comprendre la coopération internationale pour le développement a connu des changements considérables. Les investissements étrangers directs ont augmenté mais l'aide officielle au développement s'est stabilisée, voire réduite, et il ne faut pas espérer qu'elle augmente substantiellement dans l'avenir. À cet égard, il faut signaler que l'augmentation des investissements directs ne réduit en rien l'importance de l'aide officielle au développement qui, elle seule, permet d'atteindre efficacement des objectifs déterminés. Il faut se demander dans quelle mesure la crise de l'aide officielle pour le développement est liée au détachement de l'opinion publique à l'égard de l'impératif moral de l'élimination de la pauvreté, mentionné dans la Déclaration de Copenhague. Dans le monde d'aujourd'hui, aucune nation ne peut vivre repliée sur elle-même et l'isolement est caractéristique d'un défaut de vision. Le concept de responsabilité collective de l'humanité s'applique à toutes les nations, pauvres ou riches, et la gestion des fruits de la création, qui sont destinés à tous, est la responsabilité de tous.

8. Il faudra cependant éviter les graves erreurs commises par le passé dans l'utilisation de l'aide officielle au développement, supprimer les gaspillages dus à la corruption ou à l'intention de satisfaire à des intérêts à court terme des pays donateurs, ainsi que les conditions politiques ou militaires imposées. Il faut mettre en route un dialogue entre donateurs et bénéficiaires afin de déterminer les véritables priorités des peuples en matière de développement. Ceux qui vivent dans la pauvreté, les secteurs vulnérables et défavorisés de la population, doivent participer à la formulation, l'évaluation et l'exécution des programmes de développement afin que ceux-ci profitent à ceux qui en ont le plus besoin. Il ne faut pas permettre que les programmes de développement et l'aide humanitaire se transforment en des affaires commerciales dominées par les intérêts d'une nouvelle "élite du développement".

9. L'aide officielle au développement doit être consacrée en premier lieu à la formation, en encourageant l'éducation pour tous et plus particulièrement pour les petites filles, au renforcement des infrastructures fondamentales de santé ainsi qu'à la fourniture d'eau potable, à l'assainissement et à la lutte contre les maladies infectieuses. L'aide officielle au développement doit avoir pour objectif parallèle l'extension des infrastructures sociales, plus particulièrement des services publics, et une administration publique transparente ainsi que l'accès aux crédits, aux technologies, à la connaissance et à l'information. Il faut accorder une importance spéciale au développement durable dans les zones rurales.

10. La crise actuelle de l'aide officielle au développement ne peut se résoudre simplement par la rationalisation et une meilleure utilisation de ressources de plus en plus rares; il est indispensable de refaire prendre conscience à l'opinion de l'importance de la solidarité internationale.

11. Mme RAMIRO-LOPEZ (Philippines) reprend à son compte la déclaration faite par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et considère que, pour que les pays puissent véritablement éliminer la pauvreté, il leur faut s'assurer une croissance économique soutenue,

accompagnée d'une augmentation des dépenses sociales de l'État qui seule peut conduire à une expansion de l'économie nationale. C'est pourquoi il faut créer un environnement économique propice qui permette aux pays très pauvres de croître et de prospérer. Le fait que l'on n'a pas trouvé de solution durable au problème de la dette, les risques et le coût de l'instabilité des marchés financiers, l'accès limité des pays en développement aux ressources, le déséquilibre résultant de la libéralisation des échanges commerciaux et la réduction constante de l'aide officielle au développement, entre autres, ne contribuent pas à la création de cet environnement. C'est pourquoi il conviendrait de prendre des mesures concrètes, comportant des objectifs et des délais déterminés, dans les domaines qui revêtent une importance capitale, afin de créer les conditions extérieures favorables à l'élimination de la pauvreté.

12. Le Gouvernement des Philippines, conscient que c'est aux gouvernements qu'incombe principalement la responsabilité d'éliminer la pauvreté, a inclus comme partie intégrante dans son Plan de développement national une stratégie qui encourage les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires à participer à ce développement. La mise en oeuvre de cette stratégie a été confiée à une Commission présidentielle de lutte contre la pauvreté, organe de tutelle de haut niveau chargé de coordonner tous les programmes et projets de l'administration publique dans ce domaine.

13. L'incidence de la pauvreté est moindre dans le Sud-Est asiatique que dans d'autres régions du monde en développement, mais son élimination est un impératif moral, social, politique et économique de l'humanité. Au niveau sous-régional et sous les auspices de l'ANASE, il a été créé un comité chargé du développement rural et de l'élimination de la pauvreté. Les pays de l'ANASE réuniront en octobre à Kuala Lumpur leurs ministres dont relèvent le développement rural et l'élimination de la pauvreté, après une réunion de haut niveau de tous les pays de l'ANASE et du Cambodge. Le but de ces réunions est d'échanger les connaissances et les expériences en matière de développement rural et l'élimination de la pauvreté.

14. La délégation des Philippines accueille favorablement les initiatives prises par les institutions et les organes des Nations Unies en vue de coordonner les mesures qui viendront compléter les résultats des conférences internationales organisées par les Nations Unies dans les années 1990, ainsi que les mesures concrètes adoptées par les divers organes, organisations, fonds et programmes des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté.

15. M. BIROUK (Algérie) souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que l'éradication de la pauvreté est au coeur de la problématique de la protection et de la préservation des droits sociaux et économiques de l'homme, sans la promotion desquels les autres droits demeurerait vains. On a souligné, lors des grandes conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies depuis six ans, la priorité qui s'attache à l'élimination de la pauvreté dont souffre aujourd'hui un quart de l'humanité, principalement dans les pays en développement. La stratégie opérationnelle adoptée lors du Sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague, était fondée, au plan national, sur une meilleure équité dans la distribution des revenus, une plus grande intégration des groupes marginaux, notamment des femmes, dans le système de production, et un accès de toutes les composantes de

la société aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'emploi et le logement; au plan international, elle proposait le renforcement de la coopération internationale à travers, notamment le système des Nations Unies. C'est dire qu'elle reconnaissait que les efforts nationaux ne sauraient suffire à eux seuls pour atteindre les objectifs des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté. L'appui de la communauté internationale reste nécessaire pour venir à bout de ce mal universel.

16. L'élimination de la pauvreté est l'un des principaux objectifs de nombreux organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, qui consacrent chaque année à cette cause des sommes importantes avec des résultats encourageants. Toutefois, la philosophie qui guide bon nombre d'initiatives et d'actions entreprises dans le cadre du système des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté ne correspond pas entièrement à l'objectif d'une éradication durable de ce fléau. En effet, la "thérapeutique" préconisée à cette fin ne peut représenter un substitut aux efforts globaux en faveur du développement économique et social. De fait, sans le plein respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement, sans un allègement substantiel et conséquent de la dette des pays du Sud, sans l'instauration d'un plus grand équilibre dans les échanges commerciaux et, en particulier, un accès plus large et plus équitable des produits des pays en développement aux marchés internationaux, c'est-à-dire sans des actions vigoureuses appuyées par une volonté internationale franche et soutenue, la pauvreté dans le monde continuera d'augmenter en ampleur. C'est pourquoi les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général concernant la célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et les recommandations pour le reste de la Décennie (A/52/573) méritent une attention toute spéciale.

17. L'Algérie consacre des budgets importants aux secteurs sociaux dans le respect du principe dit des 20 %/20 % et se félicite des résultats auxquels a abouti le Sommet mondial sur le microcrédit qui s'est tenu à Washington. Le microcrédit est un puissant élément d'émancipation sociale dans les pays en développement, et notamment d'émancipation des femmes.

18. M. ADELLATIF (Égypte) occupe la présidence.

19. M. SHAFFER (Organisation internationale du Travail) déclare que, à l'instar d'autres organismes des Nations Unies, l'OIT considère l'élimination de la pauvreté comme indispensable pour atteindre les objectifs mondiaux que sont le développement durable, la paix et la sécurité. Dédiée à la promotion de la justice sociale par le biais du plein emploi et l'amélioration des conditions du travail, l'OIT participe à la lutte contre la pauvreté depuis sa fondation. De son point de vue, l'accès à l'emploi rémunéré et productif est un facteur critique si l'on veut réduire l'incidence de la pauvreté, puisqu'il offre aux groupes pauvres et défavorisés de la population la possibilité de recevoir des revenus et d'acquérir les biens et les services nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie. Il importe d'insister à ce sujet sur les aspects qualitatifs de l'emploi car seul un accès à un travail productif, rémunéré et sûr permettra d'obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la pauvreté.

20. Grâce à ses études et à ses activités, l'OIT a appris que, pour accroître les possibilités d'emplois productifs, il faudra recourir à diverses interventions normatives et à un dosage judicieux de politiques macro-

économiques et sectorielles, de politiques relatives aux marchés du travail, de politiques de lutte contre l'exclusion de certains groupes de ce marché, ainsi qu'à des normes du travail de nature à protéger les droits des travailleurs et améliorer leurs conditions d'emploi et de travail.

21. Quant aux actions concrètes de l'OIT en vue d'éliminer la pauvreté, il faut signaler celles qu'elle mène en tant qu'organisme chargé de la coordination des travaux de l'équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur l'emploi et les modes de vie soutenables, par l'entremise duquel ont été exécutées de vastes études des politiques de l'emploi dans sept pays. De plus, l'Institut international des études du travail de l'OIT a mené à chef un important projet de recherche sur les formes et les causes de l'exclusion sociale. Ces travaux ont eu surtout pour but la formulation de politiques et de programmes de promotion de l'intégration en tant que composante importante des stratégies de lutte contre la pauvreté.

22. Durant la session tenue par la Conférence internationale du travail en 1996, il s'est dégagé un large consensus entre les représentants des gouvernements, des organisations de travailleurs et des employeurs des pays développés, en transition et en développement au sujet des conclusions qui réaffirment l'objectif du plein emploi productif et librement choisi, et il a été défini un cadre normatif applicable aux politiques de développement des gouvernements des États membres de l'OIT. De plus, les participants à cette Conférence ont réaffirmé le lien direct qui existe entre l'emploi et la lutte contre la pauvreté, ainsi que la nécessité de tenir compte des questions touchant à l'emploi dans les politiques économiques générales afin de parvenir à un développement durable. Les débats ont également révélé que des réformes du marché sont indispensables pour assurer une production soutenable et une croissance de l'emploi qui aient des effets durables sur la pauvreté, et on y a réaffirmé la nécessité d'adopter des mesures spéciales pour faire bénéficier de ces réformes les pauvres et les groupes de population défavorisés.

23. Il a été recommandé aux bureaux extérieurs de l'OIT, et en particulier aux équipes multidisciplinaires, de veiller à l'application des conclusions des conférences et commissions de l'OIT et des autres institutions et organismes des Nations Unies. Ces équipes ont conseillé les gouvernements de divers pays en vue de la formulation de stratégies et de politiques de lutte contre la pauvreté. Parmi les mesures préconisées par elles, on signalera en particulier la création de micro-entreprises et de petites entreprises, le développement du secteur non structuré et la formation professionnelle.

24. M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) estime que, même si l'on a obtenu de notables avancées dans le sens de la réduction de la pauvreté, il reste encore beaucoup d'individus qui n'ont pas bénéficié de ces avancées. Même si les indicateurs sociaux classiques font en général ressortir des signes évidents d'amélioration, les inégalités entre zones urbaines et rurales et entre les secteurs spécialisés et non spécialisés se creusent de plus en plus. Dans beaucoup de pays, les 10 % les plus pauvres de la population perçoivent moins de 1 % des revenus tandis que les 20 % les plus riches en perçoivent plus de 50 %. Pour réduire ces inégalités et relever les niveaux de vie, il faut promouvoir l'équité de la répartition des avantages économiques et sociaux du développement. La Banque mondiale appuie pleinement la thèse selon laquelle l'élimination de la pauvreté est le but ultime du développement.

25. Pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut adopter une stratégie à multiples volets dont les principales composantes seraient la réactivation de la croissance des investissements, la promotion d'une courbe de croissance qui élargisse les possibilités offertes aux pauvres, l'élargissement des prestations sociales et économiques de base et la participation des communautés pauvres à la formulation et à la mise en oeuvre de stratégies et de projets de développement. De l'avis de la Banque mondiale, deux autres facteurs revêtent une importance capitale : ce sont les réformes politiques et institutionnelles de nature à garantir aux pauvres des prestations de qualité et l'étude des limitations dont souffrent les pauvres en ce qui concerne aussi bien les possibilités économiques que les prestations sociales.

26. L'expérience de la Banque mondiale l'amène à constater qu'il faut, dans les programmes à l'intention des pauvres, prendre en compte divers éléments fondamentaux. Il faut encourager la participation des pauvres en maintenant au minimum le coût de leur intervention; il faut modérer aussi les dépenses d'administration afin d'assurer la viabilité des actions menées; il faut fixer des objectifs géographiques concrets de façon à parvenir à une efficacité plus grande, et enfin il faut envisager pleinement tous les frais que supposent les actions proposées.

27. M. PRIETO (Venezuela) appuie les déclarations faites par le représentant de la Tanzanie en sa qualité de Président du Groupe des 77 et par le représentant du Paraguay en qualité de Coordonnateur du Groupe de Rio. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale de l'élimination de la pauvreté, celle-ci a diminué dans les pays en développement en termes relatifs mais elle a augmenté en termes absolus. En général, le développement économique s'est amélioré dans les pays en développement mais la pauvreté reste étendue et il subsiste encore des problèmes, par exemple la réduction de rapport calorique de l'alimentation, une mortalité et une morbidité plus fortes, la diminution de la fréquentation scolaire et la propagation de maladies telles que le paludisme, le choléra, la tuberculose ou le SIDA.

28. La mise en oeuvre du programme Action 21 a bien permis de modestes avancées, mais les niveaux de pauvreté n'en ont pas moins augmenté, la dégradation de l'environnement s'est accrue et l'écart entre les pays en développement et les pays développés s'agrandit tous les jours. Il faut que les pays développés concrétisent leur engagement de mobiliser des ressources financières supplémentaires au profit des pays en développement, qu'ils apportent l'assistance technique nécessaire et qu'ils facilitent les transferts de technologies appropriées.

29. Le Venezuela estime que, si l'on veut éliminer la pauvreté, une grande importance s'attache à l'exécution des engagements pris lors de la Conférence du Caire, du Sommet mondial sur le développement social, du Sommet de Rio et du Sommet sur l'alimentation, et il réaffirme qu'il faut prendre pleinement en compte, dans les actions menées en vue de parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux. De plus, pour alléger la pauvreté, il est indispensable de faire participer la population à l'exécution des stratégies économiques et de développement.

30. Le Venezuela se déclare solidaire de tous ceux qui vivent dans la pauvreté dans tous les pays et réaffirme que les causes de cette pauvreté doivent être affrontées dans le contexte des stratégies sectorielles concernant l'environnement, la sécurité alimentaire, la démographie et la migration, la santé, le logement, le développement des ressources humaines, l'assainissement et l'emploi productif. Étant donné les caractéristiques de la pauvreté, son élimination doit faire l'objet d'une action globale et multisectorielle pour laquelle les institutions et organismes des Nations Unies doivent agir en toute coordination, avec le concours des organismes de financement multilatéraux, des organisations non gouvernementales et de la société civile en général.

31. M. HAMAD (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO) déclare que, pour l'UNESCO, toute stratégie visant à l'élimination de la pauvreté doit obligatoirement aller au-delà du monétaire et de l'économique pour s'intéresser à la pauvreté en tant qu'expression de l'exclusion sociale, en prenant en compte des indicateurs multiples et pas seulement les revenus et la consommation. L'action de l'UNESCO dans la lutte contre la pauvreté porte essentiellement sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités, notamment par des efforts d'éducation et de formation donnant accès au marché de l'emploi. Il est impératif d'investir très massivement dans l'éducation car, non seulement elle génère des savoir-faire endogènes mais elle élargit l'horizon des connaissances et favorise la participation des pauvres en tant que citoyens.

32. En matière de stratégies, l'UNESCO met l'accent sur la nécessité de concevoir et d'exécuter des programmes dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de la culture et de la communication, ainsi que sur la formation des spécialistes dans ce domaine et de créer des infrastructures de recherche. L'UNESCO coopère étroitement avec les fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres institutions pour promouvoir le concept de microfinancement en faveur des pauvres. La lutte contre la pauvreté exige de l'ensemble du système, sous l'oeil du Conseil économique et social et du Comité administratif de coordination, qu'il fasse preuve de la ferme volonté de mettre en commun toutes les ressources disponibles en vue d'aider les États Membres à affiner sans cesse leurs plans et leurs stratégies.

33. Mme ROSE (Organisation mondiale de la Santé - OMS) voit dans la santé de la population une condition indispensable à l'élimination de la pauvreté. L'OMS exécute de vastes programmes de coopération technique dans tous les pays en développement et apporte un soutien spécial aux pays les moins avancés afin d'améliorer l'état de santé des groupes de population dont les besoins sont les plus grands. Il est de la plus haute importance d'avoir des systèmes de santé qui garantissent des prestations adéquates et le recul des maladies transmissibles. C'est ainsi, par exemple, que grâce aux actions menées avec l'aide de l'OMS, on envisage d'aboutir à l'éradication totale de la poliomyélite dans tous les pays d'ici la fin du siècle. La lutte contre l'onchocercose, ou cécité des rivières, a non seulement allégé les souffrances de ses victimes mais aussi permis de mettre en valeur des milliers d'hectares de terres cultivables dans divers pays de l'Afrique occidentale; les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine, réunis à Harare en juin, ont aussi exprimé leur volonté de soutenir le programme de lutte contre le paludisme. Le programme élargi de vaccination touche aujourd'hui 80 % des enfants de moins de

5 ans et les actions menées pour l'étendre aux habitants les plus pauvres des zones rurales et urbaines s'intensifient.

34. Le VIH/SIDA continue sa progression et prend une forme endémique dans certaines parties du monde. Pour le moment, il n'existe aucun remède contre cette maladie et les seules armes disponibles pour la combattre sont la prévention par l'information et l'éducation et le traitement des autres maladies dont souffrent les sujets infectés afin qu'ils puissent supporter plus facilement le virus. L'adoption de mesures vigoureuses par les communautés, avec l'appui des gouvernements et en collaboration avec les employeurs du secteur privé ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales sur le terrain revêt une importance capitale.

35. Pour améliorer de façon générale l'état sanitaire des pauvres, il faut coordonner comme il convient l'action dans les divers secteurs. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) préconise l'adoption d'une perspective commune et l'exécution d'une analyse conjointe de la pauvreté, de ses causes et de ses conséquences, aussi bien dans chaque pays qu'au niveau international. La définition d'indicateurs de l'élimination de la pauvreté, y compris des étalons de l'état sanitaire, facilitera énormément l'accroissement de la participation de l'OMS à la surveillance de l'évolution de la pauvreté et permettra de mener une action mieux articulée pour son évaluation. À ce sujet, l'OMS a entrepris en 1995 une série de consultations sur la pauvreté et la santé avec des représentants des services de santé, des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et du Mouvement des pays non alignés. Il s'est tenu jusqu'ici trois réunions et d'autres conférences de suivi.

36. La prise en compte des spécificités propres à chaque sexe dans les actions menées pour éliminer la pauvreté est l'une des fonctions de la Commission mondiale de l'OMS pour la santé de la femme, qui contribue à sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques et préconise la prise en compte de la santé de la femme comme composante des politiques et des plans nationaux de développement. Lors de la Quatrième Conférence mondiale sur la femme, il a été demandé à la Commission d'aider les autres organismes des Nations Unies à choisir leurs priorités en vue d'adopter des mesures propres à assurer la santé de la femme. L'action coordonnée des divers organismes est focalisée sur trois éléments fondamentaux : la promotion de la santé de la petite fille et de la femme dans le cadre de l'école, la violence contre les femmes, enfin la morbidité et la mortalité résultant de la maternité.

37. L'OMS continuera de s'efforcer à atteindre les buts de la Première Décennie d'élimination de la pauvreté en collaboration avec les organismes qui lui sont associés dans le système des Nations Unies et en dehors de ce système, en particulier dans les organisations régionales et sous-régionales. À cet effet, elle continuera de donner la priorité aux pays les moins avancés et aux groupes de population les plus nécessiteux.

38. M. AL-MULLA (Koweït) déclare qu'à l'aube du XXI^e siècle et malgré les avancées technologiques et la croissance encourageante de l'économie mondiale, la présence de plus d'un milliard d'être humains victimes de la misère constitue une tragédie humaine énorme qui fait de grands ravages et provoque chaque année la mort de 13 millions d'enfants, sans qu'aucun signe encourageant ne permette

/...

d'espérer la fin de ce cauchemar. L'élimination de la pauvreté nécessite la création de l'égalité en matière de possibilités économiques, permettant ainsi à tous de subsister. Il faut soutenir les efforts de développement déployés par les pays en développement, en particulier les moins avancés. Pour cela, les pays développés et les pays donateurs doivent s'acquitter de leurs engagements d'assistance financière et technique afin que les pays en développement puissent utiliser leurs ressources avec efficacité et atteindre ainsi l'objectif que constitue un développement durable et réel.

39. Depuis que le Koweït a obtenu son indépendance en 1961, son gouvernement et son peuple se sont proposé d'aider à éliminer la pauvreté et alléger les souffrances des êtres humains de diverses parties du monde. Le 31 décembre 1961 a été créé le Fonds du Koweït pour le développement économique du monde arabe, qui dispose actuellement d'un capital de 6 milliards 600 millions de dollars des États-Unis et qui a pour but d'aider les pays arabes et d'autres pays en développement à développer leur économie en leur offrant les crédits et l'assistance technique nécessaires pour exécuter leurs plans de développement. De 1973 à 1990, le Fonds a distribué une aide au développement d'un montant de 18 milliards 600 millions de dollars.

40. En 1990, le Koweït a été envahi par l'Iraq et, en conséquence, son infrastructure économique s'est trouvée dévastée. Cependant, grâce à une reconstruction rapide, le Koweït a repris ses activités d'assistance au profit de tous ceux qui en ont besoin en Asie du sud-est et dans le Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Sur le plan national, il existe de nombreuses sociétés caritatives et institutions de bienfaisance qui apportent une aide médicale et matérielle aux pauvres et aux nécessiteux.

41. La délégation du Koweït demande fermement aux pays donateurs et au monde entier de mobiliser leurs efforts rapidement et sérieusement afin d'éradiquer ce terrible fléau. Il faut, aujourd'hui plus que jamais, réaffirmer la détermination de collaborer constamment pour éliminer la pauvreté. Il ne sert à rien de prononcer des déclarations, de tenir des conférences et des colloques ou de formuler des programmes et des plans si tout cela ne s'accompagne pas de la volonté sincère de réduire les inégalités qui règnent entre les riches et les pauvres et qui augmentent de jour en jour.

42. M. CORDEIRO (Brésil) reprend sans réserves à son compte les déclarations faites au sujet du point 97 f) par la délégation de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la délégation de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Il annonce que le Brésil est pleinement engagé à atteindre les buts et les objectifs de la Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Il a déjà réalisé certains progrès dans ce sens au cours des dernières années mais il reste confronté à des problèmes de grande ampleur.

43. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) a souligné, dans une récente étude, que les réformes économiques exécutées dans les pays de la région ont permis des avancées importantes en direction de la stabilité macro-économique et de la réactivation de la croissance. Suite à ces efforts, la pauvreté absolue s'est trouvée considérablement réduite et les conditions de vie des pauvres se sont améliorées mais, malgré tout, une inégalité persiste dans la distribution des revenus. Tel est totalement le cas

au Brésil. Cependant, certains indicateurs encourageants révèlent que cette inégalité commence finalement à se réduire.

44. L'un des résultats principaux du programme macro-économique du Brésil a été la stabilisation des prix qui a de toute évidence été bénéfique pour les familles pauvres. La croissance constante et l'évolution positive de la distribution des revenus ont permis de réaliser des avancées considérables au Brésil en ce qui touche à l'élimination de la pauvreté. Depuis 1994, le taux national de pauvreté est tombé de 33,4 % à 25,1 %. Ce chiffre reste élevé, mais la diminution donne à penser que la combinaison de politiques économiques et sociales se révélera efficace. Ces tendances positives se sont également retrouvées dans l'augmentation de la demande de biens de consommation, émanant en particulier des familles aux revenus les plus modestes.

45. Le programme de stabilisation macro-économique s'est accompagné d'une croissance significative des dépenses sociales du Gouvernement fédéral, qui ont augmenté de 25 % depuis 1996. On a mis l'accent sur les programmes qui avaient pour but de satisfaire aux besoins des familles dont les revenus étaient les plus faibles. À ce sujet, il convient de signaler en particulier le programme dit "Comunidade Solidária" (Solidarité collective), qui constitue un bon exemple des avantages offerts par la création d'associations entre le gouvernement et la société civile pour lutter ensemble contre la pauvreté et la marginalisation sociale. Ce programme a deux objectifs fondamentaux : augmenter l'efficacité des dépenses publiques et favoriser une meilleure coordination et une collaboration plus étroite entre les pouvoirs publics et la société civile. Le programme a été focalisé sur des zones caractérisées par les indicateurs de pauvreté les plus élevés, où l'on a réalisé des projets centrés sur six cibles principales : la réduction de la mortalité infantile, l'alimentation et la nutrition, l'enseignement primaire, l'assainissement de base et l'urbanisation, le développement des campagnes, enfin la formation professionnelle et la création de revenus.

46. Sur le plan régional, il faut signaler la célébration, à São Paulo (Brésil), de la première conférence régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social organisée en avril 1997 par la CEPAL. À cette occasion, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont décidé d'un commun accord de constituer une base de données régionale sur les projets sociaux réussis et se sont à nouveau engagés à donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et des problèmes sociaux dans les programmes nationaux et régionaux, à faire place à l'égalité sociale dans la croissance économique, enfin à renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et les divers secteurs de la société civile.

47. M. KAID (Yémen), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'il faut concrétiser les engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement social. La pauvreté n'est pas seulement un problème des nations mais également un problème humanitaire qui peut se manifester dans n'importe quelle partie du monde et qui a des répercussions dans divers domaines, par exemple l'éducation, la santé ou l'environnement. Les programmes de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale sont des initiatives louables de lutte contre la pauvreté, de même que la célébration de l'Année

internationale pour l'élimination de la pauvreté, qui revêt une grande importance.

48. L'une des principales questions qui préoccupent la communauté internationale est l'endettement, avec les problèmes qui en dérivent. Jusqu'ici, on n'y a pas trouvé de solution efficace, principalement parce que pauvreté et endettement constituent un cercle vicieux : il ne peut y avoir de développement sans ressources financières, pas de ressources financières tant que subsiste la dette, pas de développement sans transferts de technologies et sans commerce tant que règne le protectionnisme. C'est pourquoi la communauté internationale doit étudier sérieusement ces questions pour trouver l'urgence des solutions. Les pays les plus endettés sont confrontés à de nombreuses difficultés auxquelles viennent s'ajouter les graves effets de la mondialisation. Le Gouvernement du Yémen, conscient de l'évolution qu'a connue l'environnement international, a adopté des mesures hardies afin de réaliser les premières étapes d'une réforme économique et administrative, bien accueillie par les organismes financiers ainsi que par la Conférence des donateurs qui s'est tenue en Belgique. Le Gouvernement du Yémen demande aux institutions financières internationales de continuer de s'efforcer à l'aider. Il faut noter à cet égard la déclaration faite par le Secrétaire général devant la Conférence sur le microcrédit qui s'est tenue à Washington, D. C., déclaration dans laquelle il a affirmé que si nous souhaitons vivre dans un monde où règnent la paix, la sécurité et la stabilité, il nous faut satisfaire aux besoins socio-économiques des populations du monde entier.

49. M. BIAOU (Bénin) déclare que son pays se félicite d'avoir contribué activement à la réalisation d'un consensus sur toutes les questions et initiatives relatives à l'élimination de la pauvreté, prises au niveau du système des Nations Unies depuis la Conférence de Rio jusqu'au moment présent. La lutte contre la pauvreté doit demeurer l'une des priorités fondamentales des Nations Unies jusqu'à ce que la pauvreté absolue soit éliminée dans tous les pays. Au-delà de sa contribution aux actions au niveau international, le Bénin a déployé de grands efforts sur le plan national pour mettre en oeuvre des mesures concrètes en vue d'éliminer la pauvreté. En 1995, son gouvernement a mis sur pied un organisme chargé de la mise en oeuvre effective des projets et activités destinés à lutter contre la pauvreté au niveau local. En outre, en 1996, il a adopté le programme national de l'emploi qui est l'un des outils privilégiés de lutte contre la pauvreté au niveau national. Le pari de la création d'emplois productifs est un défi difficile à relever par tous les gouvernements, mais tous les efforts doivent être déployés pour trouver les solutions qui s'adaptent aux réalités de chaque pays.

50. Il s'est tenu en octobre 1997 au Bénin un colloque international sur le minimum social commun, c'est-à-dire sur l'ensemble des biens et des services nécessaires à une communauté de personnes en vue d'assumer son existence et de participer pleinement au développement du pays. Ce concept, dont le contenu s'enrichira au fur et à mesure du développement du Bénin, se limite essentiellement dans sa phase actuelle à quatre composantes essentielles : la sécurité alimentaire, l'éducation de base, l'accès aux services et aux soins de santé primaire, enfin le développement de la capacité à générer des richesses, c'est-à-dire des revenus. Pour atteindre l'objectif du bien-être social, les personnes vivant dans la pauvreté, les collectivités locales, les communautés de base, les familles et les individus, organisés au sein des unités communautaires

de développement, seront les acteurs de premier rang et prendront progressivement en charge leurs affaires tandis que l'État béninois jouera de plus en plus un rôle de facilitateur en créant les conditions nécessaires à l'émergence des initiatives privées. Ce colloque a mobilisé la participation effective de divers fonds et programmes des Nations Unies, par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de la population des Nations Unies (FNUAP) et d'autres encore. Le concept du minimum social commun et les objectifs du colloque répondent à la fois aux recommandations du Sommet mondial pour le développement social et au Consensus d'Oslo sur l'opérationnalisation de l'initiative 20/20.

51. M. LEMARESQUIER (Programme des Nations Unies pour le développement) déclare que l'élimination de la pauvreté absolue reste l'une des tâches les plus importantes que doit accomplir la communauté internationale. Malgré les considérables avancées sociales des toutes dernières décennies, un nombre toujours plus grand de personnes vivent dans l'extrême pauvreté alors même que le monde a atteint un niveau sans précédent de prospérité matérielle et de progrès technologique. Cette réalité non seulement pèse sur la dignité de l'être humain et viole les droits fondamentaux de l'homme d'un cinquième de la population mondiale, mais encore elle sape la croissance économique et met en péril la paix, la sécurité et la démocratie. La Charte des Nations Unies a affirmé il y a 50 ans qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans progrès social. Le PNUD estime possible d'éliminer l'extrême pauvreté dans les premières décennies du XXI^e siècle si tous les agents sociaux oeuvrent de concert sur le plan national et peuvent compter sur l'appui sans réserve de la communauté internationale.

52. La croissance économique ne suffit pas à elle seule pour éliminer la pauvreté. Cette élimination exige de profondes transformations des institutions et des règles, qui permettraient aux pauvres d'apporter leur contribution à la croissance économique et d'en bénéficier, qui leur permettraient aussi de se procurer des ressources productives, des prestations sociales et des infrastructures de base, qui leur ouvriraient plus largement l'accès aux marchés et aux institutions ainsi qu'à la connaissance, aux technologies et à l'information, enfin qui favoriseraient la génération de revenus et l'acquisition de moyens de subsistance durables. C'est là un processus dans lequel doivent intervenir les hommes comme les femmes sur un pied d'égalité, ainsi que tous les secteurs organisés de la société civile.

53. Le PNUD souscrit énergiquement aux objectifs fixés pour la Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté lors du Sommet mondial pour le développement social et des conférences mondiales sur les questions sociales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies depuis 1990. En harmonie avec ces objectifs, il conseille plus de 80 pays au sujet de la collecte d'informations et de l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, et il a assigné, dans ses actions de coopération avec les pays, une priorité à la réduction de la pauvreté et à l'acquisition de moyens de subsistance durables. Avec l'aide du PNUD, plus de 100 pays élaborent actuellement des rapports nationaux sur le développement des ressources humaines, où la pauvreté occupe une des principales places.

54. Cela dit, comme cela a été reconnu lors du Sommet mondial pour le développement social, il sera difficile d'éliminer la pauvreté sans créer un environnement international propice, offrant à tous les pays en développement et en particulier aux pays d'Afrique et aux pays les moins avancés des possibilités de participation. La mondialisation de l'économie a créé des liens étroits entre certaines économies mais, dans le même temps, elle a marginalisé encore plus des régions entières et elle a augmenté l'écart qui existe entre les riches et les pauvres dans beaucoup de pays. Il faut trouver les moyens de permettre aux pays en développement de tirer de plus grands avantages de la mondialisation. Deux autres facteurs qui viendraient soutenir la stratégie de lutte contre la pauvreté mise en oeuvre par les gouvernements nationaux sont l'allégement de la charge de la dette extérieure et l'augmentation de l'aide officielle au développement. Le PNUD se félicite de l'initiative prise pour réduire la dette des pays pauvres les plus endettés et il exhorte toutes les parties à renouveler leurs efforts afin d'empêcher que la dette ne limite les perspectives de développement des pays pauvres. De même, il souscrit aux objectifs de l'initiative 20/20 et demande que soient augmentées les ressources consacrées par les organismes bilatéraux et multilatéraux aux programmes d'élimination de la pauvreté et de promotion de moyens de subsistance durables.

55. Vu la diminution constante des ressources dédiées à la coopération pour le développement, nul ne peut se permettre de travailler en isolation. La recherche de l'élimination de la pauvreté doit servir d'incitation à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin qu'ils unissent leurs efforts et agissent en concertation dans le Groupe du développement de l'Organisation des Nations Unies et en harmonie avec les propositions de réforme de cette Organisation.

56. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) s'associe à la déclaration faite par la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Son pays estime urgent d'éliminer la pauvreté, cela pour des raisons politiques, économiques et sociales, et considère que la responsabilité d'aider à remédier aux causes de ce phénomène incombe à tous les États au même titre. Grâce en partie à son excédent commercial de 1996, Bahreïn a pris une série de mesures pour combattre la pauvreté. Afin de garantir la réussite du plan de développement, son gouvernement a ouvert entre les pouvoirs publics et les citoyens un dialogue sans restriction qui s'appuie sur les principes et les convictions de la culture islamique. Il s'emploie également à améliorer la condition de la femme afin qu'elle puisse jouer son rôle dans le développement; la femme jouit déjà d'une liberté absolue sur le plan du travail et de l'éducation. De plus, le gouvernement garantit le droit à l'enseignement gratuit et aux soins médicaux sans discrimination aucune. Le rapport de l'Organisation mondiale de la santé signale que Bahreïn est l'un des pays en développement où les prestations médicales sont les meilleures. Afin d'assurer un logement digne à toute la population, le gouvernement a mis en place un plan en vue d'augmenter le nombre des habitations et d'accorder des crédits à des conditions favorables à tous les citoyens. Pour garantir le droit à un travail digne et bien rémunéré, il a affecté des ressources à la formation dans le dessein de créer une main-d'oeuvre qualifiée, ce qui aidera à augmenter la productivité. Bahreïn aspire à se transformer en un centre régional de formation des travailleurs. Enfin, dans l'intention de diversifier les sources de revenus, le gouvernement a stimulé les activités extérieures au secteur pétrolier, par exemple les services financiers

et bancaires, les industries des transports et des communications ainsi que le tourisme.

57. M. A'ALA (République arabe syrienne) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, a défini les priorités et les moyens principaux d'éliminer la pauvreté, de façon concrète, en matière d'éducation, de santé, d'hygiène et de malnutrition. Malgré l'intérêt suscité par le problème et les engagements pris, le rapport du Secrétaire général (A/52/573) contient des chiffres de la Banque mondiale qui démontrent que l'incidence de la pauvreté absolue a augmenté. Le même rapport indique également les éléments-clefs sur lesquels devront reposer les stratégies nationales pour éliminer la pauvreté dans des délais clairement établis. La République arabe syrienne estime que la coopération internationale doit venir compléter les mesures prises sur le plan national. Néanmoins, l'aide officielle au développement continue de diminuer malgré l'importance qu'elle revêt pour l'amélioration des infrastructures et des services ainsi que pour le développement de l'agriculture des pays en développement, en particulier de ceux dont les revenus sont faibles. Il conviendrait également d'adopter des mesures globales pour alléger le poids de la dette extérieure et de son service. Jusqu'à ce jour, la croissance de l'économie mondiale ne s'est pas traduite par de nouveaux emplois et n'a pas réduit la pauvreté; au contraire, la différence entre le Nord et le Sud s'est accrue à un rythme alarmant.

58. Étant donné sa situation géographique, son climat et son indice élevé de croissance démographique, la République arabe syrienne donne la préférence au développement de l'agriculture et à la mise en valeur des ressources humaines. Grâce à l'utilisation optimale de ses ressources financières et naturelles, elle s'emploie à relever les niveaux de vie et les rendements économiques ainsi qu'à promouvoir le développement durable des zones rurales. Elle a réalisé des avancées considérables dans les domaines de l'éducation et de la santé ainsi que dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Grâce aux efforts déployés jusqu'à ce jour, elle a été classée parmi les dix pays pionniers en matière de mise en valeur des ressources humaines pour les années 1960 à 1992, comme cela ressort du *Rapport de 1994 sur la mise en valeur des ressources humaines*. Son gouvernement encourage également la pleine participation des femmes au développement durable du pays. En collaboration avec le PNUD et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, il détermine et analyse les causes de la pauvreté afin de pouvoir élaborer des stratégies et des programmes de développement durable et l'élimination de cette pauvreté. Comme l'affirme la résolution 51/178 de l'Assemblée générale, "l'élimination de la pauvreté est une nécessité impérieuse de caractère moral, social, politique et économique".

59. M. LANGMORE (Division de la politique sociale et du développement, Département des affaires économiques et sociales) constate que le débat qui s'est déroulé au sein de la Deuxième Commission a démontré l'existence d'un ferme engagement national et international en faveur de l'élimination de la pauvreté, que celle-ci revêt aussi une dimension internationale et qu'il est indispensable que la communauté internationale coordonne son aide aux pays. Le débat a également apporté de nombreuses informations sur les programmes et initiatives des nations, ce qui est important du fait des leçons que l'on peut tirer de l'expérience de chaque pays. De même, il est apparu à l'évidence que le processus entrepris lors du Sommet de Copenhague n'aboutira à une réussite

que si les activités menées pour combattre la pauvreté prennent une forme constante et systématique.

La séance est levée à 17 h 10.